

## Programme de formation

Activité commerciale et association : comment fait-on?

### But de la formation

Appréhender les conséquences fiscales d'une activité commerciale dans une association

### Compétences visées

1. Connaître les critères d'évaluation de la situation fiscale d'une association
2. Mettre en place les procédures propices à une conformité fiscale
3. Connaître les déclarations à effectuer selon le statut fiscal de l'association

### Pré-requis

Avoir des bases en comptabilité et quelques notions de gestion d'une association

### Liste des référents

Référent administratif : Madame Agnès EBENE

Référent pédagogique : Madame Agnès EBENE

Référent handicap : Madame Agnès EBENE

### Type de public

Bénévoles, dirigeants et salariés d'associations

### Équipements nécessaires

Ordinateur portable (si le stagiaire n'en possède pas, merci de nous prévenir) comportant un outil de tableur et une connexion internet

Clé USB

### Moyens pédagogiques

Salle de formation, paper board, tableau blanc

Supports papiers et numériques

Ordinateur portable et vidéo projecteur

### Sanction de la formation

Attestation de présence

## Méthodes pédagogiques

---

- Partage d'expérience entre participants
- Exercices pratiques
- Apports théoriques via plusieurs supports : cas pratiques « papier » + vidéos
- Travail sur les éventuels cas amenés par les participants

## Durée

---

7 heures (1 jour).

## Programme

---

Matin

- Quels sont les critères de la non lucrativité et comment s'apprécient-ils ?
- Le poids de l'activité commerciale : un facteur déterminant
- Les choix de gestion face aux obligations fiscales

Après midi

- Les impôts commerciaux, késako ??
- Adapter ma comptabilité et ma gestion aux obligations fiscales
- Sectoriser ou filialiser ?
- Temps d'évaluation individuelle

## Modalités d'évaluation

---

Exercices pratiques L'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sera évaluée par le formateur.

## tarif par jour par personne

---

350€/jour

## Modalités d'accès

---

Nos formations sont accessibles : Par l'employeur - A la demande du salarié avec l'approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d'emploi

## délai d'accès

---

De 1 à 6 mois

## Date de mise à jour

---

18/12/2024

## Accessibilité

---

Afin de garantir l'accès à toutes et à tous, ViAsso Occitanie Formation s'engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ». Afin de répondre aux demandes éventuelles, n'hésitez pas à contacter Agnès, notre « référente handicap » au 07 57 18 98 85 ou par mail : [contact@viasso-occitanie-formation.org](mailto:contact@viasso-occitanie-formation.org)